



Preavis un mois ou trois mois

Par **marek54**, le **24/04/2013** à **16:07**

bonjour je doit demenager,j abite a nancy 54 et mon nouvelle appart est a ganges34 ,je voulais savoir pour le preavis (de l appart de nancy)si je suis obliger d attendre 3mois quand j ai signe le bail (appart de nancy) j etait a l epoque au RSA aujourd'hui je suis au chomage,es ce que mon preavis peut etre d 1 mois maintenant

Par **moisse**, le **25/04/2013** à **10:55**

Bonjour,
Lorsqu'on est bénéficiaire du RSA, on peut bénéficier du préavis réduit.
Selon ce que vous exposez vous êtes demandeur d'emploi. On peut donc supputer qu'après une période de RSA, vous avez travaillé en tant que salarié et perdu votre emploi.
C'est là encore une circonstance qui permet l'application du préavis réduit. Encore faut-il savoir depuis quand vous êtes demandeur d'emploi.